REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Égalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° AF43/2026 du 30/06/2026

Date de la convocation : le 22 juin 2026

Nombre de membres délégués en exercice :	**34**
Nombre de membres délégués présents :	**27**
Nombre de procurations :	**05**
Nombre de membres délégués absents :	**07**
Nombre de votants :	**32**

OBJET :

Désignation d'un représentant du Syndicat mixte LES EAUX DE MAYOTTE au sein de l'association Interco' Outre-mer

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 14 heures 00, Les membres délégués du Comité Syndical LES EAUX DE MAYOTTE (LEMA), légalement convoqués, étaient assemblés en session ordinaire, exceptionnellement en raison des travaux au siège du syndicat, à la salle de réunion Hémicycle BAMANA au Conseil Départemental de Mayotte, sous la présidence de Monsieur IBRAHIMA Saïd, Maanrifa, Président.

Étaient présents (es) : 27

Monsieur AHAMED Ben Abdillahi, Délégué de la CAGN
Monsieur MAHAMOUDOU M'Dallah, Délégué de la CAGN
Monsieur CHARABOU Germain, Délégué de la CAGN
Monsieur BACO Charafidini, Délégué de la CAGN
Monsieur HAIDAR Madi, Délégué de la CAGN
Madame SAIDINA Anrifia, Déléguée la CAGN
Monsieur BACAR Issihaka, suppléant de Madame ABDOU Justine, Déléguée de la CAGN
Madame ABDILLAH Raya, Samira suppléante de Monsieur SOUMAILA Ambdilwahedou, délégué de la CADEMA
Monsieur DAOUD Nadhir, Délégué de la CADEMA
Monsieur HEDJA Amirdine, Délégué de la CADEMA
Monsieur MAHAMOUD Colo-Djoumoi, Déléguée de Bandrélé
Madame ABDALLAH Daourina, déléguée de Bouéni
Monsieur CHANFI Ali, Délégué de Boueni
Monsieur SAID-HALIDI Ambdirahamane, Délégué de Chiconi
Monsieur MADI-MOUSSA Houssoini, Délégué de Chiconi
Monsieur ANRIDHOINE Mohamed Chakiri, Délégué de Chirongui
Monsieur MOHAMED Malide, Délégué de Dzaoudzi-Labattoir
Monsieur ABDOURAHAMANI Assadillah, Délégué de Kani-Kéli
Monsieur VITTA Dhoulkifli, délégué de Kani-Kéli
Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Délégué de M'tsangamouji
Monsieur AMADA M'COLO Ibrahim Abidhari, Délégué de M'tsangamouji
Monsieur HAMZA Monarda, Délégué de Ouangani.
Monsieur MIRADJI Abdou, Délégué de Ouangani
Madame ASSANI BAMCOLO Antubati, suppléante de Monsieur CHERIF Karim, Délégué de Pamandzi
Monsieur ANDY Ali, Délégué de Sada
Monsieur ALI Abdillah, Délégué de Tsingoni
Madame ALI Fatima, Déléguée de Tsingoni

Étaient représentés (es) : 05

Monsieur HAMADA Soihibou, Délégué de la CADEMA, représenté par Monsieur DAOUD Nadhir, Délégué de la CADEMA
Monsieur RAMA Daniel, Délégué de Bandrélé, représenté par Monsieur MAHAMOUD Colo-Djoumoi, Déléguée de Bandrélé
Madame IBRAHIMA Hanima, Déléguée de Chirongui, représentée Madame ALI Fatima, Déléguée de Tsingoni
Monsieur ATTOUMANI Kaouirdjane, Délégué de Dzaoudzi-Labattoir, représenté par Monsieur MOHAMED Malide, Délégué de Dzaoudzi-Labattoir

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au tableau d'affichage du syndicat LEMA le 1er juillet 2026 et que la convocation avait été faite le 22 juin 2026.

LES EAUX DE MAYOTTE

Monsieur ALI Mohamed, Délégué de Pamandzi, représenté par Madame ASSANI BAMCOLO Antubati, Déléguée de Pamandzi

Étaient absents (es) excusés (ées) : 07

- Monsieur OMAR Roussi, Délégué de la CAGN
- Monsieur HAMADA Soihibou, Délégué de la CADEMA
- Monsieur RAMA Daniel, Délégué de Bandrélé
- Monsieur ABDALLAH Houssamoudine, délégué de Sada
- Madame IBRAHIMA Hanima, Déléguée de Chirongui
- Monsieur ATTOUMANI Kaouirdjane, Délégué de Dzaoudzi-Labattoir
- Monsieur ALI Mohamed, Délégué de Pamandzi

Lors de cette séance d'installation, et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, **Monsieur ANDY Ali, Délégué de Sada**, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

VU, le Code général des collectivités territoriales ;

VU, l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'eau et d'assainissement ;

VU, la délibération n° AF16/2026 du 17 mai 2026 portant élection de Monsieur IBRAHIMA Saïd, Maanrifa à la présidence du syndicat mixte LES EAUX DE MAYOTTE ;

VU, les budgets primitifs Eau Potable et Eaux Usées et les décisions modificatives relatives à l'exercice 2025 ;

VU, les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 en Eau Potable et Eaux Usées ;

VU, le rapport de présentation.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter aux budgets primitifs 2026 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : DE DÉSIGNER en qualité de représentant(e) du Syndicat Mixte LES EAUX DE MAYOTTE au sein de l'Interco' Outre-mer, Monsieur IBRAHIMA Said Maanrifa, Président de LEMA, comme représentant titulaire et de procéder en séance à la désignation d'un représentant suppléant parmi les conseillers syndicaux.

Représentant(e) Interco'Outre-mer	
Nom - Prénom	
Titulaire	**Suppléant (e)**
Monsieur IBRAHIMA Saïd, Maanrifa	Monsieur HEDJA Amirdine, Délégué de la CADEMA

Article 2 : D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte LES EAUX DE MAYOTTE ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer tout document, acte ou convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : DE CHARGER le Président de notifier la présente décision à l'association Interco' Outre-mer et d'accomplir toutes les formalités administratives afférentes.

Ainsi délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président des EAUX DE MAYOTTE

Saïd Maanrifa IBRAHIMA

AR-Préfecture de Mayotte	Acte certifié éxécutoire
976-200093466-20260703-7-DE	Réception par le Préfet : 03-07-2026
	Publication le : 03-07-2026